

N° 81/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 avril 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 avril,

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	72
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	10
- Votants	84

Résultat du vote	
- Pour :	84
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le quatorze avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

De Joël BOLE à Vincent MARGUET, de Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, de Vanessa DORDOR à Boris PIERRET, de Marc JACQUOT à Sarah FAIVRE, de Françoise LEBLANC-VICHARD à Alain MONNIER, de Pierre MAIRE à Dominique BERION, de Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, de Gérard MOUGIN à Maxime GROSHENRY, de Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

Procuration

Suppléé(e)s

Jean-Marie DALOZ par Mathieu LINIGER, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX, Lydie SAGE par Martial PAULY

Excusé(e)

Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Claude CHATELAIN

Absent(e)s

Henri BARBET, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

- Vu la délibération du 25 février 2021 sur le tableau des effectifs,
- Vu la nécessité de renforcer le service urbanisme par le recrutement d'un adjoint administratif à temps partiel (0.5 ETP) contractuel de droit public ou titulaire
- Vu la nécessité de recruter, en tant que contractuels de droit public, un coordinateur des centres de vaccination à temps complet au grade de rédacteur et deux secrétaires administratifs à temps complet au grade d'adjoint administratif

Il est demandé au Conseil Communautaire de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

FILIERE ADMINISTRATIVE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC *	T/NT **
Attaché hors classe	A	1	TC	T
Attaché Principal	A	1	TC	T
Attaché	A	2	TC	T
		3	TC	NT
Rédacteur	B	2→3	TC	NT
		1	TNC	NT
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	1	TC	T
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	C	3	TC	T
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	C	4	TC	T
		1	TNC	T
Adjoint Administratif	C	4	TC	T
		Soit 1→2	TNC	T
		4→6	TC	NT
		Soit 2→3	TNC	NT
FILIERE TECHNIQUE/CADRE D'EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT **
Ingénieur Principal	A	1	TC	T
Ingénieur	A	1	TC	NT
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	TC	T
Agent de maîtrise	C	1	TC	T
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	2	TC	T
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	TC	T
	C	1	TNC	T
Adjoint Technique	C	2	TC	T
		2	TC	NT
		2	TNC	NT
FILIERE SPORTIVE/CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT **
Éducateur des APS Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	TC	T
		1	TC	NT
Éducateur APS	C	3	TC	NT
FILIERE ANIMATION/CADRE D'EMPLOI	CATÉGORIE	EFFECTIF	TC/TNC*	T/NT **
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	B	1	TC	T

A l'unanimité le conseil adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, le 14.04.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

